

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 5 mars 2026 à 18h00

Etaient présents : Laurent MARTINEZ, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT-GOS, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE.

Etaient absents excusés : Marie-Chantal CABESTAING membre nommée, avait donné procuration à Catherine KOPEC, Vice-Présidente, du CCAS

Jacqueline CRETEUR, membre nommé, avait donné procuration à Régis NOTOT, membre élu

Bernadette DEHAENE, membre élu, avait donné procuration à Laurent MARTINEZ, Président du C.C.A.S.

Martine DELZENNE, membre élu, avait donné procuration à Sylvie ROUSSELLE, membre élu

Frédérique FERREIRA, membre élu, avait donné procuration à Cathy NOTOT-GOS, Membre élu

Absente : Elizabeth DESMETTRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Hélène BARRET

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Quorum : 8 – atteint

LISTE DES DELIBERATIONS

2026-01 : Affectation des résultats 2025

Décision du Conseil d'Administration – Adoptée à l'unanimité – 14 voix pour

2026-02 : Convention 2026 entre le CCAS et la Commune de Marchiennes

Décision du Conseil d'Administration Adoptée à l'unanimité – 14 voix pour

2026-03 : Vote du Budget Primitif 2026

Décision du Conseil d'Administration - Adoptée à l'unanimité - 14 voix pour

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 février 2026

2) Affectation des résultats 2025

3) Convention 2026 entre le C.C.A.S. et la commune de Marchiennes

4) Vote du Budget Primitif 2026

OUVERTURE DE SÉANCE A 18H00

- Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 février 2026

M. le Président : Merci pour votre sérieux et pour l'avancée des dossiers du CCAS.

Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal ?

Aucune remarque.

Je vous remercie, le procès-verbal du 13 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1-Affectation des Résultats 2025

M. le Président : On va laisser la parole à Catherine KOPEC qui va nous présenter les résultats 2025. Les chiffres ne sont pas aussi importants que le conseil municipal mais néanmoins il mérite toute notre attention.

Mme KOPEC : Je ne vais pas tout vous lire toutefois je vais vous présenter la détermination du Résultat de fonctionnement ainsi que la détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Mme DAELDYCK : N-1 correspond à l'année précédente 002 c'est l'affectation de Résultat

Mme KOPEC : poursuite de la lecture de l'affectation des résultats 2025

Avez-vous des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité – 14 voix pour

2-Convention 2026 entre la commune et le Centre Communal d'Acton Sociale de Marchiennes

M. le Président : La convention a également été présentée lors du conseil municipal. Je vais vous en exposer le contenu afin de déterminer le statut du CCAS, lequel est défini par la loi. Cette convention, d'ailleurs, a été fortement recommandée par la Chambre régionale des comptes.

Avez-vous des observations sur la convention en elle-même ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité – 14 voix pour

3- Vote du Budget Primitif 2026

M. le Président : Nous avons vu les résultats 2025 et maintenant on va s'intéresser à l'avenir le budget primitif 2026 je laisse la parole à Mme Catherine KOPEC.

M. le Président : En temps normal il n'y a que la section de fonctionnement et là on a eu de l'investissement qui correspond à l'achat des chalets.

Mme KOPEC : Nous allons passer au vote

Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

Je vous remercie

Adoptée à l'unanimité – 14 voix pour

M. le Président : l'ordre du jour étant épuisé. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

A Marchiennes le 19 mai 2026

Secrétaire de séance

Hélène BARRET



Le Président du C.C.A.S.

Claude MERLY

